



FOURNITURE ET ACHEMINEMENT  
D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE

**CCIR-PATRI-2025-19-02**

**SITES ELD - PERONNE**

**Lettre de Consultation**

PROCEDURE : MARCHÉ

PASSE SELON LA PROCEDURE ADAPTÉE

**Date limite de réception des offres :**  
**Le mardi 9 décembre 2025 à 12h00**

## Sommaire

<b>Article 1. DENOMINATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2. OBJET DU MARCHÉ- CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....</b>	<b>3</b>
2.1. OBJET DU MARCHÉ .....	3
2.2. DURÉE DU MARCHÉ.....	3
Le marché est conclu pour une durée de :.....	3
2.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	3
2.4. LOTS.....	4
2.5. VARIANTES LIBRES .....	4
2.6. VARIANTES OBLIGATOIRES .....	4
2.7. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION.....	4
<b>Article 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE, ADMINISTRATIF, FINANCIER ET JURIDIQUE 4</b>	
3.1. Etablissement des prix.....	4
3.2. Cautionnement et garanties exigées .....	5
3.3. Modalités essentielles de financement et de paiement pour les marchés ....	5
3.4. Unité monétaire .....	5
3.5. Différends .....	5
3.6. Accès aux données de consommation auprès des gestionnaires de réseau .5	
3.7. Modification du dossier de consultation .....	5
<b>Article 4. PROCEDURE .....</b>	<b>6</b>
4.1. TYPE DE PROCEDURE .....	6
4.2. CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION : .....	6
4.3. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS.....	7
4.4. CRITERES D'ATTRIBUTION .....	8
<b>Article 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>9</b>
<b>Article 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>10</b>
6.1. PIECES DE LA CANDIDATURE .....	10
6.2. MODALITES DE REMISE DES OFFRES.....	12
6.3. COPIE DE SAUVEGARDE .....	13
<b>Article 7. PROCEDURE DE RECOURS.....</b>	<b>14</b>



## Article 1. DENOMINATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR

---

CCI de région Hauts-de-France  
299 Boulevard de Leeds  
CS 90028  
59031 Lille CEDEX

Représentée par son Président, ou toute personne ayant eu une délégation préalable.

## Article 2. OBJET DU MARCHÉ- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

---

### 2.1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité via un **contrat unique** pour les sites du Pouvoir Adjudicateur dont la liste figure en annexes de l'acte d'engagement.

**Ce Marché concerne des sites ELD dits en tarif C4 et C5 (selon la tarification TURPE) dont la liste est donnée en annexes de de l'acte d'engagement.**

Les dispositions relatives à l'exécution du présent marché sont fixées par l'acte d'engagement du présent marché.

Chaque candidat se doit de présenter une proposition conforme aux exigences du CCATP et selon les conditions stipulées à la présente lettre de consultation.

### 2.2. DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est conclu pour une durée de :

- 1 an (12 mois) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 minuit jusqu'au 31 décembre 2026 si l'offre de base est retenue ;
- 2 ans (24 mois) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 minuit jusqu'au 31 décembre 2027 si l'offre variante obligatoire n° 1 est retenue.

### 2.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Durée de validité des offres : 5 heures à compter de la date limite de réception des offres.



## 2.4. LOTS

Le marché n'est pas alloti.

Le Pouvoir Adjudicateur souhaite regrouper l'ensemble des sites dans un seul et même lot afin de :

- Pouvoir faciliter la gestion du contrat de fourniture et d'acheminement d'électricité des points spécifiques ELD,
- De bénéficier du meilleur prix au stade du marché en mutualisant les volumes d'électricité livrés.

La liste des Points de Livraison est fournie en annexe 1 à l'Acte d'engagement.

**Remarque importante :** Des sites peuvent potentiellement être amenés à être détachés ou rattachés au cours du présent marché.

## 2.5. VARIANTES LIBRES

Les variantes libres à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées. La modification à l'initiative du candidat de l'Acte d'Engagement ou de ses annexes entraîne l'irrégularité de son offre.

## 2.6. VARIANTES OBLIGATOIRES

Le candidat remettra :

- Une offre de base en Prix fixe sur 12 mois,
- Une offre variante n°1 en Prix fixe sur 24 mois,

## 2.7. OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est directement accessible en téléchargement par voie électronique sur le site après envoi d'une invitation faite par le pouvoir adjudicateur

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

# Article 3. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE TECHNIQUE, ADMINISTRATIF, FINANCIER ET JURIDIQUE

---

## 3.1. Etablissement des prix

Tous les prix indiqués sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date de remise des offres.



### **3.2. Cautionnement et garanties exigées**

Sans objet.

### **3.3. Modalités essentielles de financement et de paiement pour les marchés**

Le mode de règlement proposé est le prélèvement à 30 jours.

### **3.4. Unité monétaire**

L'unité monétaire est l'euro.

### **3.5. Différends**

En cas de litige, seul le Tribunal Judiciaire de LILLE est jugé compétent en la matière.

### **3.6. Accès aux données de consommation auprès des gestionnaires de réseau**

Le Pouvoir Adjudicateur autorise les candidats à contacter les gestionnaires de réseau d'Electricité afin de pouvoir recueillir toutes les informations qui leurs sont nécessaires à l'établissement de leurs meilleures offres.

L'autorisation de recueil des données auprès des gestionnaires de réseau d'Electricité concerne les sites listés dans les annexes de l'Acte d'Engagement. Celle-ci est valable pour une durée de 30 jours à compter de la date de la date de lancement de la consultation et elle ne peut être cédée.

Le Pouvoir Adjudicateur autorise les candidats à demander l'activation des courbes de charges auprès des gestionnaires de réseau d'Electricité concernant les sites listés dans les Annexes de l'Acte d'Engagement du Marché.

### **3.7. Modification du dossier de consultation**

Le Pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard TROIS JOURS (3) avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier pour la consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Toute modification du dossier de consultation fera, l'objet de l'envoi d'un message électronique à l'adresse e-mail qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier sur le site

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.



La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier, ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

## Article 4. PROCEDURE

---

### 4.1. TYPE DE PROCEDURE

Le marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique.

### 4.2. CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION :

***Date limite de réception des offres et délai de validité :***

**La date et l'heure limite de réception des offres sont indiquées en page de garde de la présente lettre de consultation.**

Les offres ont une durée de validité de 5 h à compter de cette date limite de réception. Les candidats seront informés par le Pouvoir Adjudicateur au plus tard **5 heures** après la date et l'heure limite de remise des offres, de l'acceptation ou du rejet de leur offre, par mail.

***Modalités de remise des offres :***

Les candidats transmettront leurs offres par voie électronique sur le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Le pli doit contenir un seul dossier contenant l'ensemble des documents listés à l'article 6.2 .

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de Paris. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Copie de sauvegarde : Le candidat peut effectuer en parallèle de la transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support papier, ou sur support physique électronique. Cette copie doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres

La copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée :



- les formats des fichiers envoyés ne pourront être que: .doc / .rtf/ .pdf / .xls
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo.
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros"
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse,
- tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement par un logiciel anti-virus, à charge de l'entreprise candidate. Les offres contenant des virus feront l'objet d'un archivage de sécurité. Ces offres seront donc réputées n'avoir jamais été reçues et les candidats en seront informés dans les plus brefs délais.

**La signature électronique des documents est exigée dans le cadre de cette consultation, elle sera demandée à l'attributaire du marché objet de la présente consultation. Le certificat de signature électronique doit être de format RGS\*\*.**

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera renvoyée sur la plateforme pour donner lieu à la signature électronique du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

**Langue devant être utilisée dans l'offre : Français.**

**Traitement des contradictions :**

Dans le cas où des éléments contradictoires sur les quantités ou la nature des prestations apparaîtraient entre les différents documents du dossier de consultation et dans l'hypothèse où ces incertitudes ne pourraient être levées, les entreprises établiront leurs offres sur la solution la plus onéreuse. Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de rectifier les données erronées avec l'attributaire du marché dès lors que cette correction n'entraîne pas une discordance dans l'égalité de traitement des candidats. Dans le cas inverse, il annulera la présente consultation.

### **4.3. CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS**

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les cotraitants et sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants qui l'exécuteront à la place du TITULAIRE.

Les prestations suivantes devront obligatoirement être réalisées par le TITULAIRE du marché ou l'un des membres du groupement et ne pourront en aucun cas faire l'objet de sous-traitance :

- **FOURNITURE D'ELECTRICITE- A ce titre le candidat doit posséder une autorisation de fourniture d'électricité sur le territoire français pour le type de sites pour lesquels il remet une offre et délivrée par les autorités françaises en vigueur, conformément à l'article L333-1 du Code de l'Energie**

En cas de groupement d'entreprises, la composition détaillée du groupement ainsi que son mandataire devront être présentés à l'acte d'engagement.

Au moment de l'attribution du marché, le Pouvoir Adjudicateur demandera aux membres du groupement de se constituer en groupement conjoint avec mandataire solidaire.

#### 4.4. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le Pouvoir adjudicateur se réserve formellement le droit de ne pas retenir les offres inappropriées, inacceptables ou irrégulières.

##### **Jugement des offres**

Le jugement des offres s'effectue sur 100 points sur le fondement des critères suivants :

##### **Valeur économique (90%) :**

Déterminée à partir du bordereau de prix des termes fixes et unitaires (en euro, hors contributions et taxes, TVA incluse) en fonction des quantités et des sites pour le périmètre global conformément aux annexes de l'acte d'engagement du marché.

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par les dispositions du Code de la Commande Publique (articles L.2152-1 à 4, 7 et 8, article L.2352-1 et articles R.2152-1 et 2).

##### **Valeur technique (10%) :**

Pour chaque candidat, les critères techniques intervenant pour le jugement de la valeur technique notée sur un total de **10 points** sont pondérés de la manière suivante :

<u>Critères</u>	<u>Nombre de points maximum alloués du critère</u>
La qualité de la gestion de l'évolution du périmètre : Processus, délais et gestion des ordres de service <b>à hauteur de 4 points</b>	<b>4 points</b>
Qualité des modalités de facturation répondant a minima aux caractéristiques demandées (adaptation et personnalisation du modèle de facture) : - Capacité du candidat à s'adapter et personnaliser le modèle de facture <b>à hauteur de 3 points</b> - Modalités de facturation en fonction des catégories d'acheminement : fréquence de facturation, index utilisés (réels ou estimés) <b>à hauteur de 3 points</b>	<b>6 points</b>

Une note globale sera déterminée pour chacune des offres, ce qui permettra leur classement. Après élimination des offres irrégulières, inacceptables ou inappropriées, le pouvoir adjudicateur désignera l'offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés précédemment.



Le coordonnateur procède au classement des offres en additionnant les notes pondérées. Les entreprises sont classées par ordre décroissant en fonction de cette note finale obtenue.

Seuls les candidats ayant obtenu une note globale pondérée (Note « valeur technique » + note « prix ») supérieure ou égale à 50 pourront être retenus au stade de l'accord-cadre.

Chaque accord-cadre sera attribué aux candidats ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, soit les quatre (4) offres les mieux classées sous réserve des dispositions énoncées ci-avant.

Les offres présentant le plus grand nombre de points seront retenues (au minimum 3 sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures et d'offres et au maximum 4). Néanmoins, dans l'hypothèse où le nombre de candidatures ou d'offres ne serait pas suffisant pour attribuer le présent accord-cadre à 3 attributaires, le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le présent accord-cadre à un ou deux attributaires dont les offres sont conformes.

## Article 5. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

La liste des pièces fournies au candidat par le pouvoir adjudicateur :

Pour l'offre base :

- Le modèle d'Acte d'Engagement (A.E.) pour « **l'offre en prix fixe sur 12 mois** » à transmettre au format WORD pour complétude du pouvoir adjudicateur après attribution,
- L'annexe à l'acte d'engagement pour « **l'offre en prix Fixe sur 12 mois** » à remplir intégralement par le candidat. Cette annexe au format EXCEL comporte :
  - Un Bordereau des Prix Unitaires- **offre en prix fixe sur 12 mois** à compléter intégralement pour les sites en C4,
  - Un Bordereau des Prix Unitaires- **offre en prix fixe sur 12 mois** à compléter intégralement pour les sites en C5,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement pour l'« **offre en prix fixe sur 12 mois** » pour les sites en C4,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement pour l'« **offre en prix fixe sur 12 mois** » pour les sites en C5.
- La présente lettre de Consultation.

Pour l'offre variante obligatoire n° 1 :

- Le modèle d'Acte d'Engagement (A.E.) pour « **l'offre en prix fixe sur 24 mois** » à transmettre au format WORD pour complétude du pouvoir adjudicateur après attribution,
- L'annexe à l'acte d'engagement pour « **l'offre en prix Fixe sur 24 mois** » à remplir intégralement par le candidat. Cette annexe au format EXCEL comporte :
  - Un Bordereau des Prix Unitaires- **offre en prix fixe sur 24 mois** à compléter intégralement pour les sites en C4,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement pour l'« **offre en prix fixe sur 24 mois** » pour les sites en C4,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement pour l'« **offre en**



**prix fixe sur 24 mois »** pour les sites en C5.

- La présente lettre de Consultation.

## **Article 6. PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

---

Les offres devront obligatoirement être transmises par voie électronique sur le profil d'acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Lors de la remise de leurs offres, les candidats auront à produire les pièces mentionnées ci-après :

### **6.1. PIECES DE LA CANDIDATURE**

#### **a) Candidature standard**

Tout candidat à la présente consultation devra produire un dossier comportant les pièces suivantes :

#### **1) La lettre de candidature (DC1)**

Document joint au dossier mais également disponible à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-candidat>

Le candidat pourra également fournir l'intégralité des renseignements et déclarations demandés sur papier libre. Dans ce cas, le candidat devra fournir une déclaration sur l'honneur visée à l'article R2143-3 du Code de la commande publique.

#### **2) La Déclaration du candidat (formulaire DC2)**

Document joint au dossier mais également disponible à l'adresse : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulairesdeclaration-candidat>

Le candidat pourra également fournir l'intégralité des renseignements et déclarations demandés sur papier libre.

Le formulaire DC2 devra contenir :

- La liste des prestations exécutées au cours des 3 dernières années pour des missions similaires,
- Le chiffre d'affaires global de l'entreprise pour les 3 derniers exercices connus,
- Les effectifs dont le candidat dispose.

- 3) Une copie de l'autorisation d'achat d'électricité pour revente, délivrée par le ministre chargé de l'énergie exigée en vertu du code de l'énergie, notamment l'article L.333-1. Les modalités de la délivrance de cette autorisation sont précisées par les articles R333-1 à R333-9 du code de l'énergie.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant ces opérateurs économiques que ceux qui lui sont exigés par le Pouvoir Adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de ces opérateurs économiques pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de ces opérateurs économiques. Il est précisé que pour assurer la confidentialité des offres, un même candidat ne peut pas répondre au sein de plusieurs groupements.

Si lors de l'examen des dossiers de candidature, la commission d'appel d'offres constate l'absence de certaines pièces ou l'insuffisance de certaines informations demandées, il pourra être décidé de demander à tous les candidats concernés de produire les éléments manquants sous un même délai.

De plus, il est précisé que les documents ayant une durée de validité limitée devront être établis pour une période couvrant la date d'ouverture des plis. Il pourra être demandé à tout moment au titulaire des documents en cours de validité.

b) **Candidature DUME (Document Unique de Marché Européen)**

Conformément à l'article R 2143-4 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un DUME (Document Unique de Marché Européen) y compris DUME électronique.

Le DUME est une déclaration sur l'honneur de la compétence, de la situation financière et de la capacité d'une entreprise à candidater à un marché européen permettant ainsi au candidat de :

- Déclarer sur l'honneur qu'il peut candidater à un marché public ;
- D'indiquer qu'il n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner ;
- D'indiquer qu'il remplit les critères de sélection des candidatures fixés par le l'acheteur.

Il s'agit d'un document électronique adaptable à la procédure et permettant le pré-remplissage par des données existantes sur la base du numéro SIRET du candidat (reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux) ; reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global).

Pour produire leur réponse, les candidats peuvent choisir de bénéficier des fonctionnalités offertes par le service DUME ou opter pour le dispositif "standard" en utilisant la « lettre de candidature » et la « déclaration du candidat » jointes dans le dossier de consultation ou des documents équivalents.

Dans le cas d'un dépôt de candidature avec un DUME, y compris un DUME électronique, le candidat ne peut pas se limiter à indiquer qu'il dispose de l'aptitude et des capacités requises, il doit fournir l'ensemble des justificatifs exigés pour la présentation des candidatures.

La signature du DUME ou de la lettre de candidature au moyen d'un certificat de signature électronique par les candidats n'est pas requise.

## 6.2. MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettront leurs offres par voie électronique sur le profil d'acheteur du Pouvoir Adjudicateur, à l'adresse URL suivante :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

En revanche, la transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb...) n'est pas autorisée.

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées, par eux.

### Pour l'offre base :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) pour l'offre de base « **l'offre en prix Fixe sur 12 mois** » à transmettre au format WORD pour complétude du pouvoir adjudicateur après attribution,
- L'annexe à l'acte d'engagement au format EXCEL ou LibreOffice pour « **l'offre en prix fixe sur 12 mois** » à remplir intégralement par le candidat. Cette annexe comporte :
  - Un Bordereau des Prix Unitaires- « **offre Prix Fixe sur 12 mois** » à compléter intégralement pour les sites en C4,
  - Un Bordereau des Prix Unitaires- « **offre Prix Fixe sur 12 mois** » à compléter intégralement pour le site en C5,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement pour « **l'offre en prix fixe sur 12 mois** » pour les sites en C4,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement pour « **l'offre en prix fixe sur 12 mois** » pour le site en C5.

### Pour l'offre variante obligatoire n° 1 :

- L'Acte d'Engagement (A.E.) pour l'offre de base « **l'offre en prix Fixe sur 24 mois** » à transmettre au format WORD pour complétude du pouvoir adjudicateur après attribution,
- L'annexe à l'acte d'engagement au format EXCEL ou LibreOffice pour « **l'offre en prix fixe sur 24 mois** » à remplir intégralement par le candidat. Cette annexe comporte :
  - Un Bordereau des Prix Unitaires- « **offre Prix Fixe sur 24 mois** » à compléter intégralement pour les sites en C4,
  - Un Bordereau des Prix Unitaires- « **offre Prix Fixe sur 24 mois** » à compléter intégralement pour le site en C5,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement « **l'offre Prix Fixe sur 24 mois** » pour les sites en C4,
  - Une décomposition des prix devant être complétée intégralement « **l'offre Prix Fixe**

sur 24 mois » pour le site en C5.

A peine d'irrégularité de l'offre, le bordereau des prix unitaires ainsi que le terme Abonnement de chaque site apparaissant dans la décomposition des prix devront être intégralement renseignés.

### 6.3. COPIE DE SAUVEGARDE

Conformément à l'arrêté n° ECOM2308848A du 14 avril 2023, les candidats et soumissionnaires sont autorisés à remettre une copie de sauvegarde de leur offre par voie électronique, en plus des supports papier ou physique électronique. La copie de sauvegarde est destinée à se substituer à l'offre électronique en cas d'anomalies ou de difficultés limitativement énumérées (présence d'un programme informatique malveillant, candidature ou offre incomplète, reçue hors-délai ou qui ne peut être ouverte).

#### Modalités de remise de la copie de sauvegarde :

1. **Support électronique** : La copie de sauvegarde peut être remise par voie électronique via un outil distinct du profil d'acheteur, respectant les exigences de l'annexe 8 du code de la commande publique. Cet outil doit garantir :
  - a. L'horodatage qualifié de la réception de la copie de sauvegarde.
  - b. L'identité de l'acheteur et de l'opérateur économique.
  - c. L'intégrité des données entre le dépôt et l'extraction de la plateforme.
  - d. L'envoi d'un accusé de réception à l'acheteur et à l'opérateur économique.
  
2. **Support physique** : La copie de sauvegarde peut également être remise sur support papier ou support physique électronique, conformément aux modalités définies dans le règlement de consultation.

La copie de sauvegarde n'est ouverte que dans les conditions limitativement énumérées à l'article 2 de l'annexe 6 du code de la commande publique.

Cette copie de sauvegarde est envoyée sous pli scellé ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

**CCI DE REGION HAUTS DE FRANCE  
DIRECTION REGIONALE DES ACHATS  
299 BOULEVARD DE LEEDS - CS 90028  
59031 LILLE CEDEX**

Ce pli comporte la mention

<b>« Offre pour : « FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE – CCIR-PATRI-2025-01 » Copie de sauvegarde - Ne pas ouvrir» ainsi que le nom du candidat.</b>
--

La mention « Copie de sauvegarde » sur le pli est OBLIGATOIRE.

La copie de sauvegarde sera ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme information malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance sera conservée
- lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres



Si la copie de sauvegarde est sur un support électronique et qu'un programme malveillant est détecté, l'offre sera rejetée.

## Article 7. PROCEDURE DE RECOURS

---

### Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Lille,  
5 rue Geoffroy Saint Hilaire,  
CS 62039, F-59014 Lille Cedex.  
E-mail : greffe.ta-lille@juradm.fr  
Tél. 03 59 54 23 42  
Fax. 03 59 54 24 45

### Voies et délais de recours contentieux :

- Référé précontractuel (article L 551-1 du CJA), la requête devant être introduite avant la signature du contrat notamment par les candidats évincés et potentiels ;
- Référé contractuel (article L 551-13 du CJA) dans un délai de 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution (ou, à défaut d'un tel avis, dans un délai de 6 mois à compter de la conclusion du contrat) ;
- Recours en contestation de validité du contrat et des actes détachables du contrat préalable à sa conclusion (recours de pleine juridiction prévu par la décision CE Ass, 4 avril 2014, Département de Tarn-et-Garonne, n° 358994) par tout tiers sans considération de sa qualité susceptible d'être lésé dans ses intérêts. Ce recours est assorti, le cas échéant de conclusions indemnitaires pouvant intervenir après sa formation. Il doit être exercé dans un délai de deux mois à compter de la publicité de la conclusion du marché ;
- Recours pour excès de pouvoir (article R 421-1 et suivants du CJA) dans un délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée (son champ est restreint depuis la décision Département de Tarn et Garonne de 2014).